



20111

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Pièces à fournir selon le cas

1^{ère} demande :

➤ Pour un majeur :

- Le formulaire CERFA ou le N° de pré-demande ou le QR code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande).
- Une photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante.
- Un justificatif de domicile de moins d'un an.
- Un acte de naissance de moins de 3 mois sauf si vous produisez un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans.
- Un justificatif de nationalité française (uniquement si vous ne disposez pas d'un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans et si votre nationalité ne ressort pas de votre acte de naissance). Vous n'êtes pas concerné si vous êtes né(e) en France ou à l'étranger d'un parent français ou d'un parent étranger lui-même né(e) en France ou si votre acte de naissance comporte une mention relative à votre nationalité française (décret de naturalisation, déclaration acquisitive par exemple).

➤ Pour un mineur, il faudra fournir en plus :

- Un justificatif de domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie)
- Une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)

Renouvellement d'une CNI :

➤ Pour un majeur

- Le formulaire CERFA ou le N° de pré-demande ou le QR Code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande).
- Une photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante.
- Un justificatif de domicile de moins d'un an.
- La carte d'identité actuelle.
- En cas de vol : la déclaration de vol (réalisée en gendarmerie ou en commissariat).
- En cas de perte : la déclaration de perte (peut être réalisée lors du dépôt de votre dossier).
- Un timbre fiscal d'un montant de 25 euros (uniquement en cas de perte ou de vol)
- Si la carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, perdue ou volée : un passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans.
- Si la carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, perdue ou volée et que vous ne disposez pas de passeport valide (périmé depuis plus de 5 ans) :
- Acte de naissance de moins de 3 mois.

➤ Pour un mineur, il faudra fournir en plus :

- Un justificatif de domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie).
- Une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)



20111

Modification de l'état-civil :**➤ Pour un majeur**

- Le formulaire CERFA ou le N° de pré-demande et/ou le QR Code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande).
- Une photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante.
- Un justificatif de domicile de moins d'un an.
- La carte d'identité.
- La preuve du changement d'état-civil.

➤ Pour un mineur, il faudra fournir en plus :

- Un justificatif de domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie).
- Une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie).

Modification d'adresse :**➤ Pour un majeur**

- Le formulaire CERFA ou le N° de pré-demande et/ou le QR Code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande).
- Une photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante.
- Un justificatif de domicile de moins d'un an.
- La carte d'identité.

➤ Pour un mineur, il faudra fournir en plus :

- Un justificatif domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie).
- Une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie).

L'apposition de la signature et de la photo d'identité sur les formulaires doit être faite avec l'agent administratif lors du rendez-vous.